



Clôture d'un constat d'accident de la circulation

Par **PERICHON**, le **17/02/2010** à **21:42**

Bonjour,

Suite à un accident de la circulation (le 25 Juillet 2009) entre un piéton et mon véhicule que je conduisais. Un relevé des identités a été établi par la police qui s'était déplacée sur les lieux. Le piéton a été transporté à l'hôpital et est sorti le soir même sans blessure. J'ai été convoqué (en septembre 2009) à l'office de police pour une déposition ainsi que le piéton qui ne s'est jamais présenté malgré plusieurs convocations. A ce jour, ma compagnie d'assurance m'informe que je suis passible de poursuite, et qu'elle ne peut pas clore le dossier à cause du manque de déposition du piéton. Je souhaiterais savoir si il y a des actions que je pourrai mener? Y a-t-il une durée limite pour pouvoir obtenir la clôture du dossier si le piéton refuse de se présenter